

OBJET

**BUDGET PRINCIPAL :
APPROBATION DU BUDGET
PRIMITIF 2024**

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : **14**

Votes pour : **15**
Abstentions : **0**
Votes contre : **0**

Affiché à la porte de la
Mairie : **le 12 avril 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception en préfecture
N° 23-03981-0241-DEL-24-41
Date de télétransmission : 23/04/2024
Date de réception préfecture : 23/04/2024

L'an **deux mille vingt-quatre**, le **dix avril**, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur André MIR**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **15**
Date de convocation du Conseil Municipal : **3 avril 2024**

PRÉSENTS : André MIR, Philippe AIZIER, Jacques SALAT, René DARAN, Aline NARS, Christophe BOURREC, Marie-Françoise VIDALON, Alain DEDIEU, Hélène GUIOUNET, Jacques ROCA, Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE, Daniel GASPA, Jean-Henri MIR, Nicolas HERQUE

ABSENTE/EXCUSÉE : Sophie REY (procuration à Marie-Françoise VIDALON)

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **14** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Madame Hélène GUIOUNET** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : André Mir, Maire

Je vous présente la proposition de budget primitif du budget principal pour l'exercice 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Dépenses réelles	11 429 500,00	Recettes réelles	12 448 804,00
Opérations d'ordre	1 219 304,00	Opérations d'ordre	200 000,00
Report résultat 2023	0,00	Report résultat 2023	0,00
Total	12 648 804,00	total	12 648 804,00
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Dépenses réelles	8 972 016,68	Recettes réelles	11 417 707,83
Opérations d'ordre	800 000,00	Opérations d'ordre	1 819 304,00
Report résultat 2023	3 464 995,15	Report résultat 2023	0,00
total	13 237 011,83	total	13 237 011,83

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

.../...

Décide :

- D'approuver le Budget primitif du budget Principal pour l'exercice 2024 tel qu'il s'équilibre comme suit :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Dépenses réelles	11 429 500,00	Recettes réelles	12 448 804,00
Opérations d'ordre	1 219 304,00	Opérations d'ordre	200 000,00
Report résultat 2023	0,00	Report résultat 2023	0,00
Total	12 648 804,00	Total	12 648 804,00
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Dépenses réelles	8 972 016,68	Recettes réelles	11 417 707,83
Opérations d'ordre	800 000,00	Opérations d'ordre	1 819 304,00
Report résultat 2023	3 464 995,15	Report résultat 2023	0,00
Total	13 237 011,83	Total	13 237 011,83

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 10 avril 2024,

Le Maire,



André MIR